



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 0295 CAB.MIN/MINES/01/2015 DU 17 APR 2015
PORTANT AUTORISATION D'EXPORTATION DE PRODUITS MINIERES POUR
TRAITEMENT ET COMMERCIALISATION
A L'EXTERIEUR DU TERRITOIRE NATIONAL AU PROFIT DE
LA SOCIETE KAI PENG SARL

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 201 point 36 littera f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 81 et 82 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement ses articles 7 point 6 et 218 à 221 ;

Vu l'Ordonnance n° 15/014 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1^{er} B points 6 et 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 014/078 du 07 décembre 2014 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres et des Vice-Ministres ;

Vu l'Arrêté Interministériel n° 0349/CAB.MIN/MINES/01/2014 et n° CAB/MIN/FINANCES/2014/149 du 18 août 2014 portant fixation des taux des droits, taxes, et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Mines ;

Vu l'Arrêté Interministériel n° 0149/CAB.MIN/MINES/01/2014 et n° 0116/CAB/MIN/FINANCES/2014 du 25 juillet 2014 portant « Manuel des procédures de traçabilité des produits miniers de l'extraction à l'exportation » ;



Vu, tel que modifié et complété à ce jour, l'Arrête Interministériel n° 0122/CAB.MIN/MINES/01/2013 et n° 782/CAB.MIN/FINANCES/2013 du 05 avril 2013 portant réglementation des exportations des produits miniers marchands ;

Vu, tel que modifié et complété à ce jour, l'Arrêté Ministériel 3163/CAB. MIN/MINES/01/2007 du 11 août 2007 portant réglementation des activités de l'entité de traitement et de l'entité de transformation des substances minérales ;

Considérant la demande d'autorisation d'exportation des produits miniers introduite en date du 23 janvier 2015 par la société **KAI PENG Sarl** ;

Sur avis favorable de la Direction des Mines ;

AR RETE :

Article 1^{er} :

La société **KAI PENG Sarl** dont références ci-après :

- Adresse sociale : n° 33, Route Kambove, Commune de Panda, Ville de Likasi
- n° RCCM : **CD/L'SHI/RCCM/14-B-052**
- n° Identification Nationale : **6-128-N62747**
- n° Import-Export : **MC/DIP/KAT/154/22/2012**
- n° Nouvel Identifiant Fiscal, NIF : **A1206441Q**
- n° Compte bancaire à la RAW BANK : **05130-01009431401-44 USD**

est autorisée à exporter, pour traitement ou commercialisation à l'extérieur du territoire national, les produits miniers ci-dessous définis et quantifiés :

- **20.010 (vingt mille dix)** tonnes de cuivre cathodique, soit **667** lots de 30 tonnes ;
- **270 (deux cent soixante dix)** tonnes de scraps de cuivre, soit **9** lots de 30 tonnes.

Article 2 :

La société **KAI PENG Sarl** est tenue de solliciter de la Direction des Mines à Kinshasa ou de la Division Provinciale des Mines du Katanga, à Lubumbashi, une attestation de transport pour le déplacement des produits ci-dessus identifiés, en dehors des installations où ils ont été traités.

**Article 3 :**

L'exportation de ces produits miniers se fera après la présentation d'une déclaration d'origine et de vente de ce produit minier pour contrôle, à la Direction des Mines et/ou à la Division Provinciale des Mines du Katanga.

Article 4 :

La société **KAI PENG Sarl** est tenue de présenter un exemplaire certifié, par la banque, du bon de paiement des taxes et droits de sortie à l'exportation.

Elle est en outre tenue de transmettre à la Direction des Mines, avec copie au service des Mines du ressort, un rapport mensuel de ses exportations en quantité et en valeur marchande.

Article 5 :

Le Secrétaire Général des Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 17 APR 2015

Martin KABWELULU

Ampliations

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- Cabinet du Ministre des Mines
- Secrétariat Général des Mines
- Direction des Mines
- CTCPM
- Div. Prov. Des Mines et Géol. Du ressort
- Sté KAI PEND Sarl